

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le **14 JUIN 2018**

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 juin 2018

2018 DFA 30 Compte de gestion 2017 municipal du DRFiP.

M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le compte administratif de la Ville de Paris pour 2017 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu le projet de délibération en date du 22 mai 2018, par lequel Mme la Maire de Paris propose d'adopter le compte de gestion présenté par Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 1^{ère} commission,

Délibère :

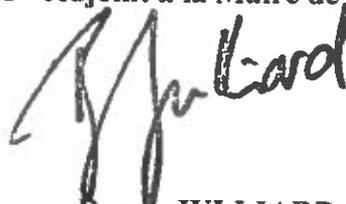
Article 1 : Les opérations d'ordre non budgétaires enregistrées sur l'exercice 2017 ont mouvementé pour partie les comptes 1021 (dotations) et 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) :

- Le compte 1021 est débité de 1 246 866,82 € et crédité de 185 411,31 €
- Le compte 1068 est débité de 42 767 782,25 € et crédité de 321 891,84 €

Ces montants modifient la balance au 31 décembre 2017.

Article 2 : Statuant sur la situation du comptable au 31 décembre 2017 et sauf le règlement et l'apurement par la Chambre Régionale des Comptes d'Ile de France, admet le compte en deniers de Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris, tel qu'il est présenté à la clôture de la gestion 2017 pour les opérations de la Ville de Paris.

1^{er} Adjoint à la Maire de Paris

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bruno Julliard', written in a cursive style.

Bruno JULLIARD